

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

PRÉALABLE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 31 JANVIER 2024

PREAMBULE

- Le Débat d'Orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de la préparation budgétaire.
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) n'est pas un compte administratif, ni un budget, c'est une projection financière qui n'affecte en rien les prérogatives du conseil municipal à voter annuellement son budget.
- Ainsi, prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le DOB a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités au regard de l'évolution possible de la situation financière de la collectivité.
- Au-delà du contenu réglementaire, le présent rapport s'efforcera d'appréhender le contexte politique et économique dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires de la Commune de Roquefort-La Bédoule, les incertitudes, les leviers et les contraintes qui pèsent sur son environnement à différentes échelles.

SOMMAIRE

Il présentera tout d'abord les principaux éléments :

1 - Conjoncture nationale /Rétrospective

2- Situation financière de la Commune/Rétrospective

- Evolutions des recettes & des dépenses de la section de fonctionnement sur 5 années,
- Évolution de la fiscalité locale et de la DGF/Dotation nationale de péréquation (graphique),
- Évolution de la masse salariale (graphique),
- Évolution des dépenses et des recettes (graphique),
- Évolution de taxe de séjour sur 6 dernières années (graphique),
- Niveau de l'épargne de la commune,
- Encours de la dette,
- Extinction de la dette (graphique),
- Analyse analytique/Coût des actions et des activités au service du public,
- Les principaux investissements de l'exercice,
- Subventions d'investissement versées,

3 - Les orientations budgétaires 2024

- Loi de finances 2024 : Les mesures en faveur des collectivités locales/Les dispositifs en matière d'énergie
- le défi des collectivités locales dans un contexte géopolitique complexifié et les priorités de la municipalité,
- Préparation budgétaire en recettes et dépenses de la section de fonctionnement sur 5 années,
- Investissement : Poursuite des projets de construction, d'agencement et d'aménagement,
- Les emprunts et l'extinction de la dette (graphique)
- Calendrier budgétaire .

1 - Conjoncture nationale/Rétrospective

Environnement macroéconomique

En dépit des multiples chocs auxquels elle a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), l'économie française a plutôt bien résisté jusqu'ici.

À la fin du 2ème trimestre, l'acquis de croissance pour 2023 était de 0,8 %. Les raisons de cette résilience sont à peu près identifiées :

- le soutien public qui a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie, avec toutefois une forte disparité sectorielle.
- le retournement des prix de l'énergie à l'automne 2022 (notamment du gaz et de l'électricité) sous l'effet de l'adaptation de la demande à une nouvelle donne en termes de prix et d'une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz.

Le marché du travail est resté porteur (dopé en France par les mesures en faveur de l'apprentissage), avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

Par ailleurs, les ménages ont conservé un taux d'épargne élevé (18,8 % au 2ème trimestre 2023), bien supérieur à celui qui prévalait fin 2019. et sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers.

(Note de conjoncture septembre 2023/La Banque Postale)

1 - Conjoncture nationale/Rétrospective

Environnement macroéconomique (suite)

Par rapport à d'autres pays, la France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau un peu tendu cet été du fait d'une réduction de l'offre des pays producteurs.

Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés.

La hausse des prix des services reste en revanche vigoureuse, du fait de la diffusion de l'accélération passée des salaires.

Cependant, durant l'été, le climat des affaires s'est assombri laissant craindre un marché du travail moins porteur. Hors microentreprises, le niveau des défaillances d'entreprises est désormais nettement supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire.

Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix. La construction neuve fait face par ailleurs à un repli spectaculaire de son activité, qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois

(Note de conjoncture septembre 2023/La Banque Postale)

1 - Conjoncture nationale/Rétrospective

Les Finances locales version 2023

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux.

La fin d'exercice s'annonçait difficile en dépit d'une forte croissance de ce qui peut rester de fiscalité directe, pour des raisons plus conjoncturelles que délibérées, et des mesures de soutien décidées par le législateur, la reprise des dépenses d'action sociale, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à la chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux et à un net ralentissement du dynamisme de la TVA, devraient se traduire par **une diminution sensible de l'autofinancement**.

Des recettes de fonctionnement encore relativement dynamiques

En 2023, **les recettes de fonctionnement** progresseraient de 3,2 % pour atteindre 268,3 milliards d'euros. Cette croissance serait soutenue par celle des **recettes fiscales** (172,8 milliards d'euros) de + 3,2 %. En particulier, les produits des taxes foncières seraient dopés par la forte revalorisation des bases prévue à **+ 7,1 %**, qui correspond à l'évolution en glissement annuel au mois de novembre 2022 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) calculé par l'Insee. Celle-ci ne concerne toutefois que les locaux non professionnels et industriels, qui pour la CFE ne représente qu'un tiers des bases par exemple, les valeurs locatives des locaux professionnels étant soumises à leur propre révision.

(Note de conjoncture septembre 2023/La Banque Postale)

1 - Conjoncture nationale/Rétrospective

Les recettes de fonctionnement (suite)

Ainsi :

- **la taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB, 39,7 milliards d'euros), dont bénéficie le bloc communal, serait en nette hausse, de + 9,6 %,
- **Le produit de la cotisation foncière des entreprises** (CFE, 7,5 milliards d'euros) augmenterait de 5,4 %.
- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères rapporterait** 8,8 milliards d'euros
- Le produit de **TVA** affecté aux collectivités s'élèverait à 52,8 milliards d'euros en fin d'année eu égard à la compensation de la suppression de la CVAE ainsi qu'aux prévisions d'inflation et de PIB réel de l'Insee en 2023 (respectivement + 5,4 % en moyenne annuelle et + 0,9 %).
- **Le produit des droits de mutation à titre onéreux** (DMTO, 17,0 milliards d'euros) reculerait nettement en 2023, en lien avec la remontée des taux d'intérêt et le niveau des prix de l'immobilier qui pèsent sur les transactions immobilières.

(Note de conjoncture septembre 2023/La Banque Postale)

1 - Conjoncture nationale/Rétrospective

Les recettes de fonctionnement (suite)

- **Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État** (40,4 milliards d'euros) augmenteraient, bien que modérément (+ 1,7 %). La loi de finances pour 2023 prévoit en effet l'augmentation, pour la première fois depuis 13 ans, de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)**, à hauteur de 320 millions d'euros, affectés à la hausse de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion (DSU) pour 90 millions d'euros, de la dotation de solidarité rurale (DSR) pour 200 millions d'euros et de la dotation d'intercommunalité pour 30 millions d'euros.
- **Les participations reçues**, en provenance de l'État, de l'Europe ou d'autres organismes publics (CNSA, CAF...) seraient en hausse de + 4,6 %, pour atteindre 14,9 milliards d'euros. Les participations de l'État intégreraient le filet de sécurité au titre de 2022, dont les crédits s'élèveraient à environ 350 millions d'euros (contre 430 millions d'euros prévus en loi de finances rectificative pour 2022).
- **Les produits des services** (26,3 milliards d'euros), composés de la vente de produits (eau, bois...), des redevances d'utilisation du domaine et surtout des redevances et droits des services (les « recettes tarifaires ») seraient en hausse de 5,6 % après une croissance de 11,5 % en 2021 et de 8,7 % en 2022 .
- **Les autres recettes**, constituées notamment des recettes exceptionnelles, progresseraient de 1,8 %, à 13,9 milliards d'euros.

(Note de conjoncture septembre 2023/La Banque Postale)

1 - Conjoncture nationale/Rétrospective

Des dépenses de fonctionnement encore fortement impactées par l'inflation

Avec une croissance de + 5,8 % **les dépenses de fonctionnement** (226,2 milliards d'euros) enregistreraient leur plus fort taux d'évolution depuis près de 16 ans. Il faut remonter aux années 2007-2008 pour observer des taux similaires, années qui correspondaient à la montée en puissance des transferts de compétences au titre de l'Acte II de la décentralisation.

Les charges à caractère général des collectivités locales (57,4 milliards d'euros) de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petit équipement, dépenses d'entretien et réparation, contrats de prestations de services...) continueraient d'être fortement touchées par la hausse des prix.

Elles progresseraient de + 9,4 %, soit bien plus que l'inflation anticipée (+ 5,4 %). En effet, en raison de la nature des dépenses locales, l'indice de prix de la dépense communale est bien différent de celui s'appliquant au panier des ménages.

Les dépenses d'énergie des collectivités devraient suivre la tendance à la hausse en 2023, d'autant plus que les communes qui bénéficient du bouclier tarifaire pour l'électricité voient son effet réduit du fait de deux réévaluations des tarifs réglementés de vente de l'électricité : + 15 % au 1er février 2023, + 10 % supplémentaires au 1er août 2023. Le bouclier tarifaire, associé à l'amortisseur électricité et au « filet de sécurité », permet cependant aux collectivités un relatif amortissement du choc inflationniste.

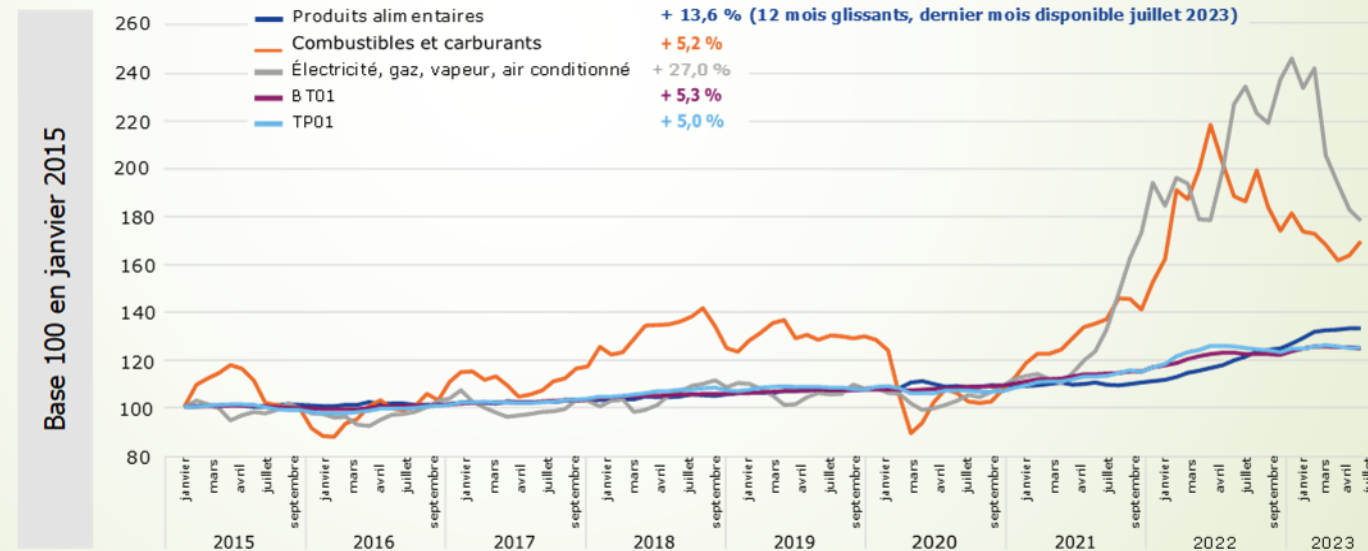
(Note de conjoncture septembre 2023/La Banque Postale)

1 - Conjuncture nationale/Rétrospective

Des dépenses de fonctionnement 2023 atteindraient 5,8%, soit la plus forte évolution depuis 16 ans.

Le graphique illustre les pics d'inflation de l'électricité et de l'alimentation, notamment, sur la fin 2022 et le premier semestre 2023.

Indices de prix impactant la dépense locale



Source : Indices Insee

1 - Conjoncture nationale/Rétrospective

Les dépenses de fonctionnement (suite)

Les dépenses de personnel (80 milliards d'euros) intégreraient de nouveau plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements :

- la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ainsi que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires (selon le gouvernement, celles-ci permettraient jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024),
- le versement, avant fin 2023, d'une prime « pouvoir d'achat » aux agents de la Fonction Publique d'Etat et de la Fonction Publique Hospitalière, dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros brut,
- la hausse du taux forfaitaire de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) à compter du 1er septembre 2023.

La masse salariale devra également absorber l'effet année pleine de la revalorisation du 1er juillet 2022 de 3,5 % ; les frais de personnel évolueraient donc de + 5,1 % sur l'ensemble de l'année 2023

(Note de conjoncture septembre 2023/La Banque Postale)

1 - Conjoncture nationale/Rétrospective

Les dépenses de fonctionnement (suite)

Les dépenses d'intervention (78,0 milliards d'euros) qui retracent les différentes actions des collectivités locales envers leurs territoires, **augmenteraient de 4,2 %**.

Les dépenses d'action sociale en représenteraient la moitié avec un niveau de 38,2 milliards d'euros. Les dépenses au titre du RSA seraient en légère hausse, en lien avec l'effet année pleine des revalorisations de l'allocation intervenues en avril et juillet 2022 (+ 1,8 % et + 4,0 %) et la revalorisation d'avril 2023 (+ 1,6 %)

En revanche, **les autres dépenses courantes**, qui comprenaient en 2022 les dépenses exceptionnelles dont les dotations aux provisions sur les recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), pour plus de 700 M€ par les départements, reculeraient nettement(- 5,4 %).

Enfin, **les intérêts de la dette** marqueraient un net rebond, en lien avec la forte hausse des taux d'intérêt entamée en 2022 (cf. Perspectives page 14). Ils s'élèveraient ainsi à 4,4 milliards d'euros (+ 21,0 %), mais leur contribution à l'évolution des dépenses courantes reste mineure, puisqu'ils n'en représentent que 2,0 %.

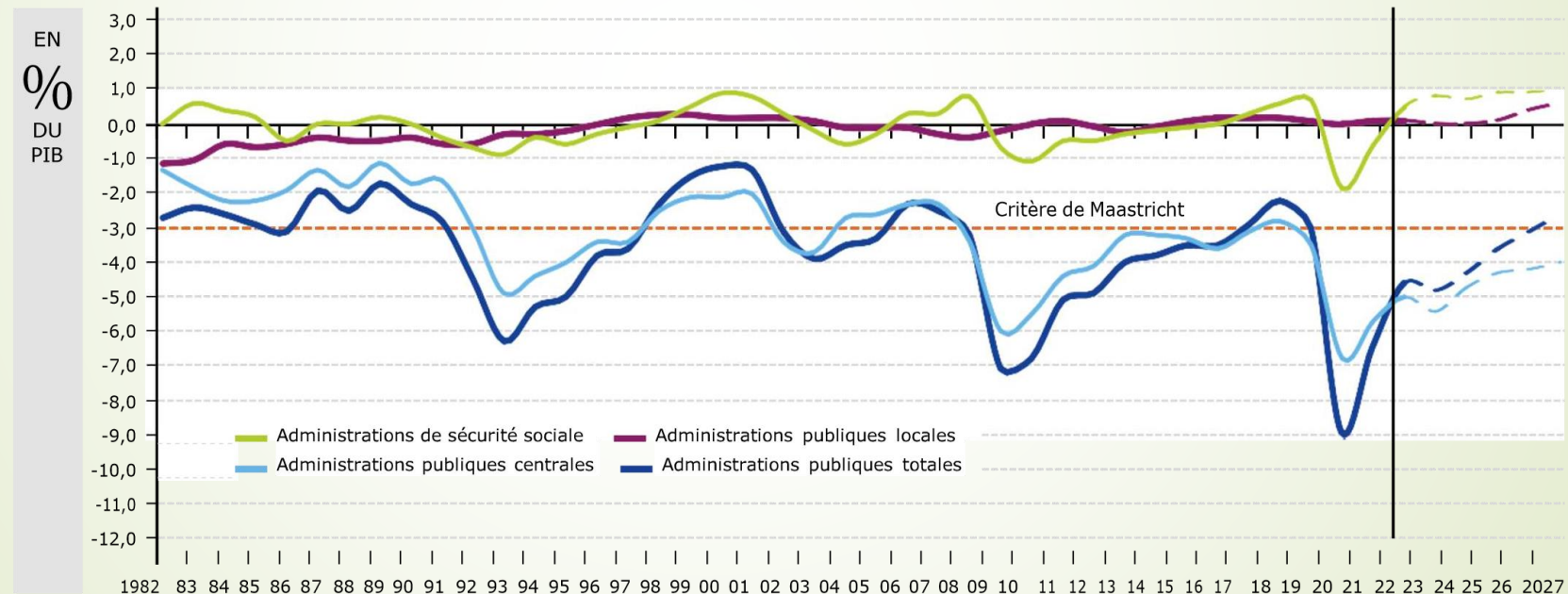
(Note de conjoncture septembre 2023/La Banque Postale)

1 - Conjoncture nationale/Rétrospective

Le Déficit des administrations publiques

Depuis que le processus de décentralisation s'est singulièrement accéléré en 2002, l'Etat ne cesse de se désengager en déléguant certaines de ses compétences auprès des collectivités favorisant, ainsi, le déficit des administrations publiques.

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

2 - Situation financière de la commune

- **Les recettes réelles de fonctionnement** connaissent une faible diminution au cours de l'année 2023 par rapport à 2022, d'un montant de **28 862,56€** sachant que les droits de mutation à titre onéreux ont été beaucoup moins vigoureux cette année.

Recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Pré CA 2023	Variation en % 2023/2022
Chapitre 013 : Atténuations de charges	81 830,74	56 404,00	57 333,31	95 600,40	68 818,51	-28,02
Chapitre 70 : Produits des services	283 482,49	213 627,06	278 836,54	300 314,98	350 695,24	16,78
Chapitre 73 : impôts et taxes	3 439 098,75	3 302 897,60	3 747 699,29	4 144 290,21	4 031 447,89	-2,73
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 271 372,89	1 196 592,87	1 074 489,38	1 255 599,92	1 310 351,95	4,36
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	59 946,30	73 246,73	101 072,04	64 534,14	103 923,72	61,04
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	429 428,00	7 595,83	—	33 760,22	—	-100,00
TOTAL	5 565 159,17	4 850 364,09	5 259 430,56	5 894 099,87	5 865 237,31	-0,49

2 - Situation financière de la commune

Les produits réels de fonctionnement de 5 865k€ **affichent une faible diminution de 0,49%** et **représentent 976,89€ par habitant**. Ce qui **reste inférieur à la moyenne nationale de 1 210,00€**.

Les produits des services ont vocation à inscrire les régies à caractère sociale et continuent leur progression. Le Centre de Loisirs 151 441€ contre 143 898€ en 2022, le multi-accueil 160 165€ contre 138 189€ en 2022, activités culturelles 9 240€ contre 5 515€ en 2022 (dont 7 415€ correspondant à la location de salle)

Les ressources fiscales :

- En faible progression : TH, TFB, TFNB,
- En augmentation : l'attribution de compensation (395 061€ contre 173 000€/2022) en raison du réajustement CLECT (charges transférées & dette récupérable) et la taxe sur la consommation finale d'électricité (174 707€ contre 166 986€/2022),
- En diminution : la taxe de séjour (34 466€ contre 39 655€/2022) et le Fonds de péréquation (96 515€).

Néanmoins, la taxe additionnelle des droits de mutation enregistre **une diminution significative**, en raison de **l'augmentation des taux d'intérêt**, provoquant ainsi la **chute du volume des transactions immobilières** (326 492€ contre 657 504€), soit 50%.

Par ailleurs, en raison de la mise en place de la loi 3DS du 21 février 2022, **123 710€ versés au titre de l'attribution de compensation, ont été reversés sur cet exercice**.

Les produits de la fiscalité directe locale (3 101 456€) constituent 53,00% des recettes réelles de la commune:

- Taxe foncière bâtie : 2 477 929€
- Taxe foncière non bâtie : 15 544€
- Taxe d'habitation : 82 315€
- Coefficient correcteur (variable de réajustement) : 525 668€

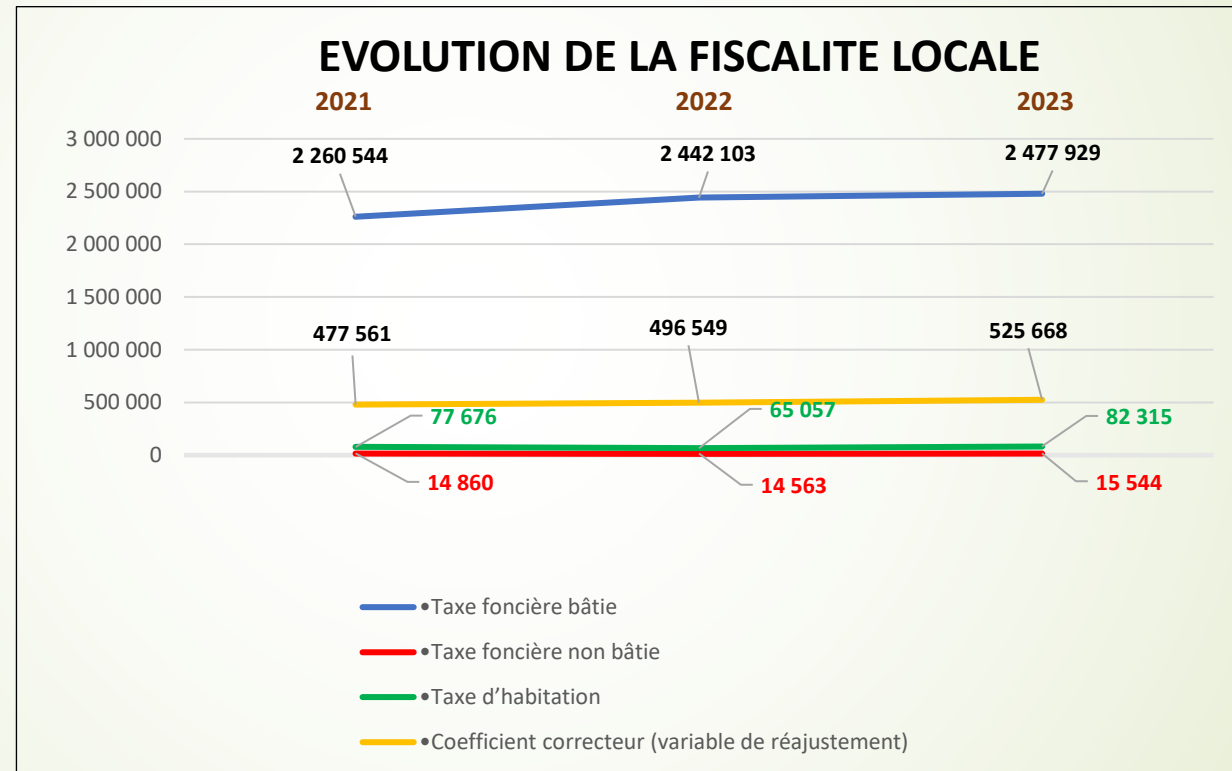
Les dotations et participations représentent 23,00% des ressources de la commune et enregistrent **une faible augmentation de 54 752€**. La dotation globale de fonctionnement notifiée d'un montant de 677 424€ a peu varié. En revanche, le résultat définitif de la participation financière versée par la CAF, sera connu fin janvier. A ce jour : multi-accueil 275 618€, CML 145 074€.

Par ailleurs, **le filet de sécurité, d'un montant de 67 180€ versé, l'année précédente, a été restitué à la demande des services préfectoraux**. Plus de 3 000 communes sont concernées dont l'erreur matériel est imputable à l'Etat.

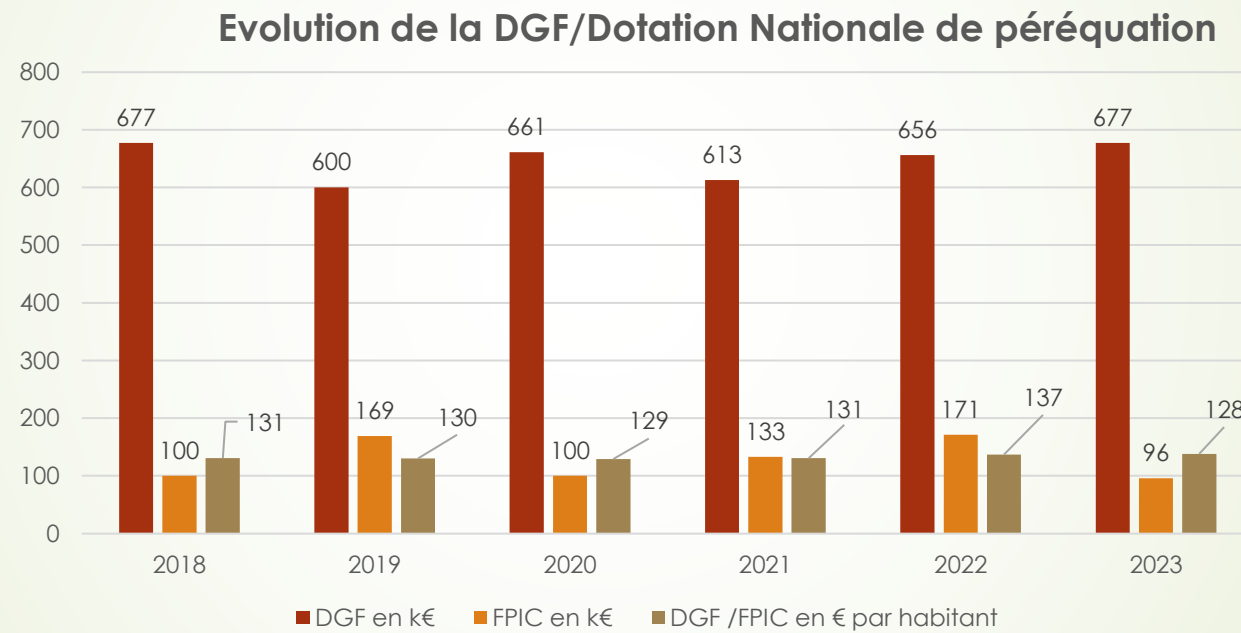
Les autres produits de gestion courante sont stimulés, quant à eux, par les arrondis des retenues d'impôts à la source, 84 266€ contre 53 286€ en 2022. Les revenus des immeubles 12 721€ se maintiennent ainsi que le remboursement des flux par SODEXO (16 538€ contre 15 273€/2022).

Ces mêmes produits de fonctionnement **avaient augmenté de 12,07%, entre 2021 et 2022**, dynamisés par le résultat des différents chapitres des recettes réelles. Ce qui avait **représenté 634 k€ de recettes supplémentaires**.

2 - Situation financière de la commune



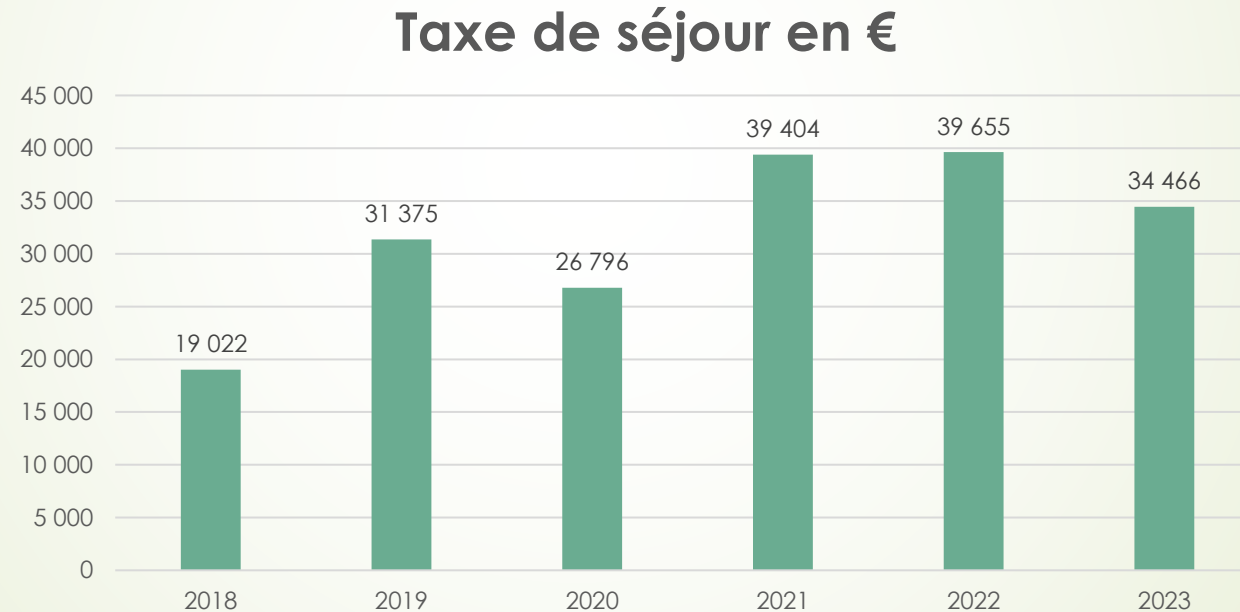
2 - Situation financière de la commune



29% du produit des recettes du fonds de péréquation (20k€) sont reversés aux communes les plus défavorisées.

2 - Situation financière de la commune

Evolution de la taxe de séjour sur les 6 dernières années



2023 : L'inflation a impacté la fréquentation touristique et la durée des séjours.

2 - Situation financière de la commune

► **Les dépenses réelles de fonctionnement**, dont le niveau de variation avec 2022 provient d'une dégradation du contexte économique inflationniste entre deux exercices, connaissent une augmentation au cours de l'année 2023 de **381 109,06€**.

Dépenses	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Pré CA 2023	Variation en % 2023/2022
Chap. 011 : Charges à caractère général	1 246 475,15	1 112 986,03	1 265 156,25	1 426 967,81	1 607 660,13	12,67
Chap. 012 : Charges de personnel	2 976 492,40	2 897 240,22	3 045 073,40	3 235 709,45	3 390 024,60	4,77
Chap. 014 Atténuation de produits	84 594,67	90 210,50	154 532,70	158 700,26	157 457,11	-0,79
Chap. 65 : Autres charges courantes	328 512,27	296 981,25	282 238,60	341 823,20	407 927,36	19,34
Chap. 66 : Charges financières	35 558,95	29 906,29	25 275,24	21 171,76	18 193,09	-14,07
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	3 077,00	—	57 447,53	15 780,75	—	-100%
TOTAL	4 674 710,44	4 427 324,29	4 829 723,72	5 200 153,23	5 581 262,29	7,33

2 - Situation financière de la commune

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 581 k€ et augmentent de 7,33% par rapport à l'année précédente, représentant 929,59€ par habitant, bien inférieures à la moyenne nationale qui s'établit à 1 009€ par habitant. Elles sont regroupées en six catégories :

Les dépenses à caractère général composent 29,00% du budget. Elles subissent une hausse de 12,67% en raison des dépenses énergétiques directes (combustibles, carburants, électricité) mais également par la hausse des matières premières et des transports, de la maintenance du patrimoine immobilier, du réseau d'éclairage public et des matériels pour lesquelles les normes sont de plus en plus exigeantes.

Par ailleurs, le contrat de SODEXO prévoit une révision des prix à hauteur de 10,88%, en raison de l'inflation du prix des aliments, qui s'exercera sur l'année scolaire 2023/2024, soit une augmentation de 49 311€.

Les charges de personnel constituent le poste principal des dépenses pesant 61,00% dans les charges réelles de fonctionnement, nettement au-dessus des 57,6% du plan national.

Cette hausse s'explique par l'application des différentes mesures salariales gouvernementales se traduisant par une augmentation du 3,5% du point d'indice, la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'alignement du traitement minimum sur le SMIC en mouvement chaque année, l'amélioration du début de carrière des agents de catégorie B.

L'atténuation de produits correspond à l'application d'une carence relative au dispositif de la loi SRU pour toutes les communes n'ayant pas atteint le seul légal de logement sociaux. Pour la commune, la carence s'élève à 130 996€.

Autres charges courantes principalement dédiées aux frais d'indemnités de fonction et à l'attribution de subventions dont 54 associations en bénéficient (sportives, culturelles, scolaires..) dont le montant est identique à l'année précédente 110 575€.

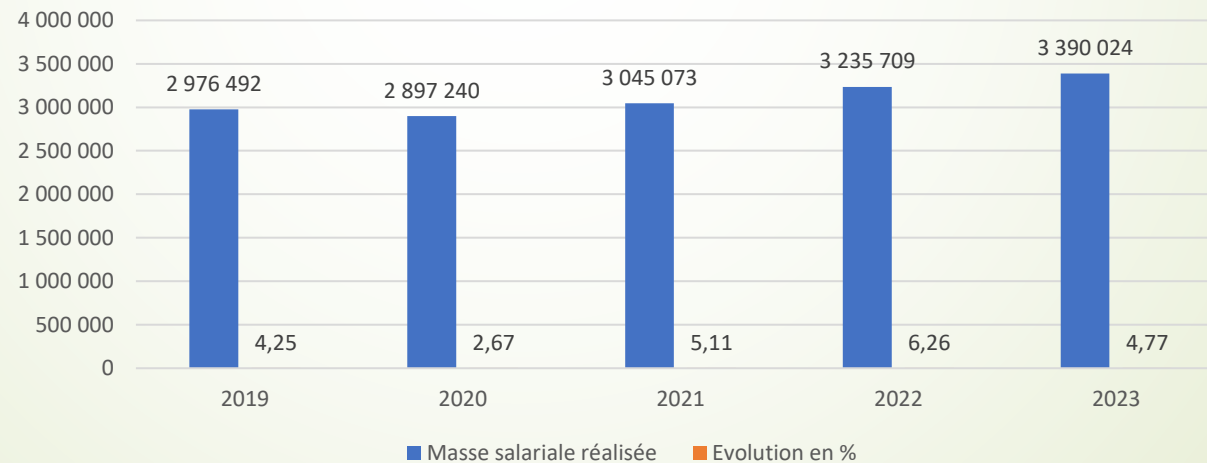
Les charges financières (intérêts de l'emprunt) ont diminué de 14,07%. Elles s'élèvent à 3,03€ par habitant contre une moyenne nationale de 18€.

Les charges exceptionnelles absentes cette année (titres annulés sur exercices antérieurs pour créances à recouvrer).

2 - Situation financière de la commune

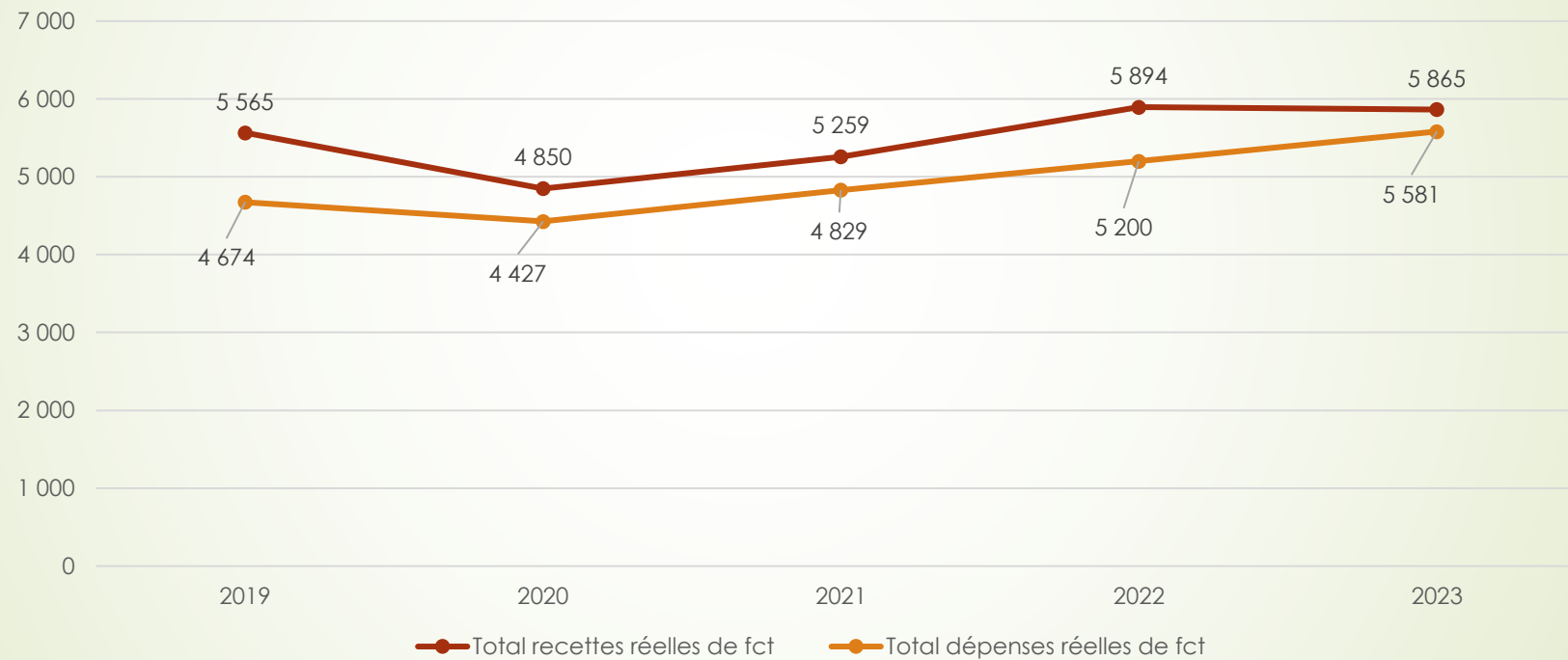
- 2020, année Covid, le confinement entraîna un ralentissement sur les activités du service public. A partir de 2021, les différentes mesures gouvernementales ont dégradé la masse salariale des collectivités locales.
- 2021 à 2023 : relèvement du SMIC dont la hausse cumulée est de 13,5%, Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT) dans le cadre des avancements d'échelon, de grades et de promotion interne,
- 2022 : la revalorisation du point d'indice de 3,5%, à laquelle il faut ajouter la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'amélioration du début de carrière des agents de catégorie B,
- 2023 : nouvelle revalorisation du point d'indice de 1,5% (juillet 2023).

Evolution de la masse salariale sur 5 dernières années



2 - Situation financière de la commune

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



2 - Situation financière de la commune

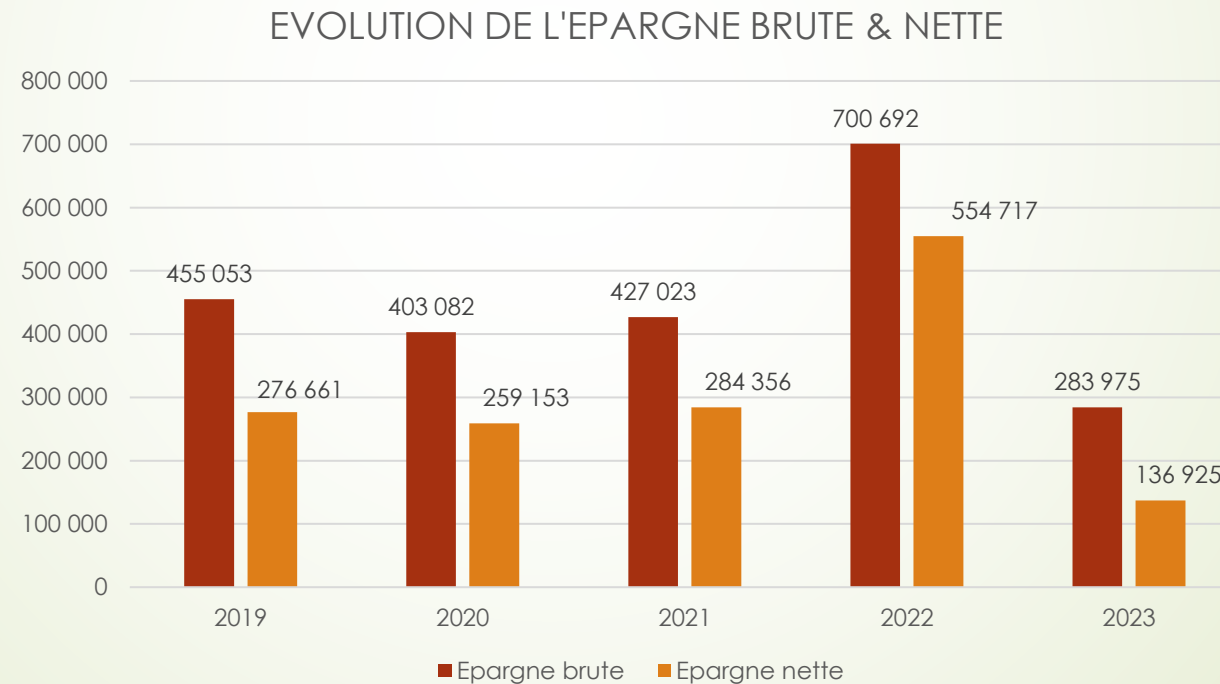
¹Epargne brute : différence entre les recettes courantes et les dépenses de gestion. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

²Epargne nette : Epargne brute – remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement

Formation épargne	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	Pré CA 2023 en €
Recettes courantes de fonctionnement (chap. 70 à 75+013)	5 135 731,17	4 842 768,26	5 259 430,56	5 860 339,65	5 865 237,31
Dépenses de gestion chap. 011+012+65+014	4 636 074,49	4 397 418,00	4 747 300,95	5 163 200,72	5 563 069,20
Excédent brut courant	499 656,68	445 350,26	512 129,61	773 787,82	302 168,11
Produits exceptionnels (chap.77 sans les cessions)	3 428,00	7 595,83	0,00	33 760,22	0,00
Charges exceptionnelles (chap. 67)	3 077,00	—	57 447,53	15 780,75	0,00
Epargne de gestion	493 151,68	437 754,43	454 682,08	724 246,85	302 168,11
Produits financiers (chap. 76/récup. dette)	2 383,00	4 766,00	2 383,00	2 383,00	0,00
Charges financières (chap.66 amortis. intérêts dus hors ICNE)	35 715,44	29 906,29	25 275,24	21 171,76	18 193,09
Epargne brute ¹	455 053,24	403 082,14	427 023,84	700 692,09	283 975,02
Remboursement en capital de la dette (chap. 16)	178 391,95	143 928,38	142 667,55	145 974,95	147 049,49
Epargne nette (disponible) ²	276 661,29	259 153,76	284 356,29	554 717,14	136 925,53

2 - Situation financière de la commune

- **2022 : année exceptionnelle en raison de la forte augmentation des transactions immobilières.**



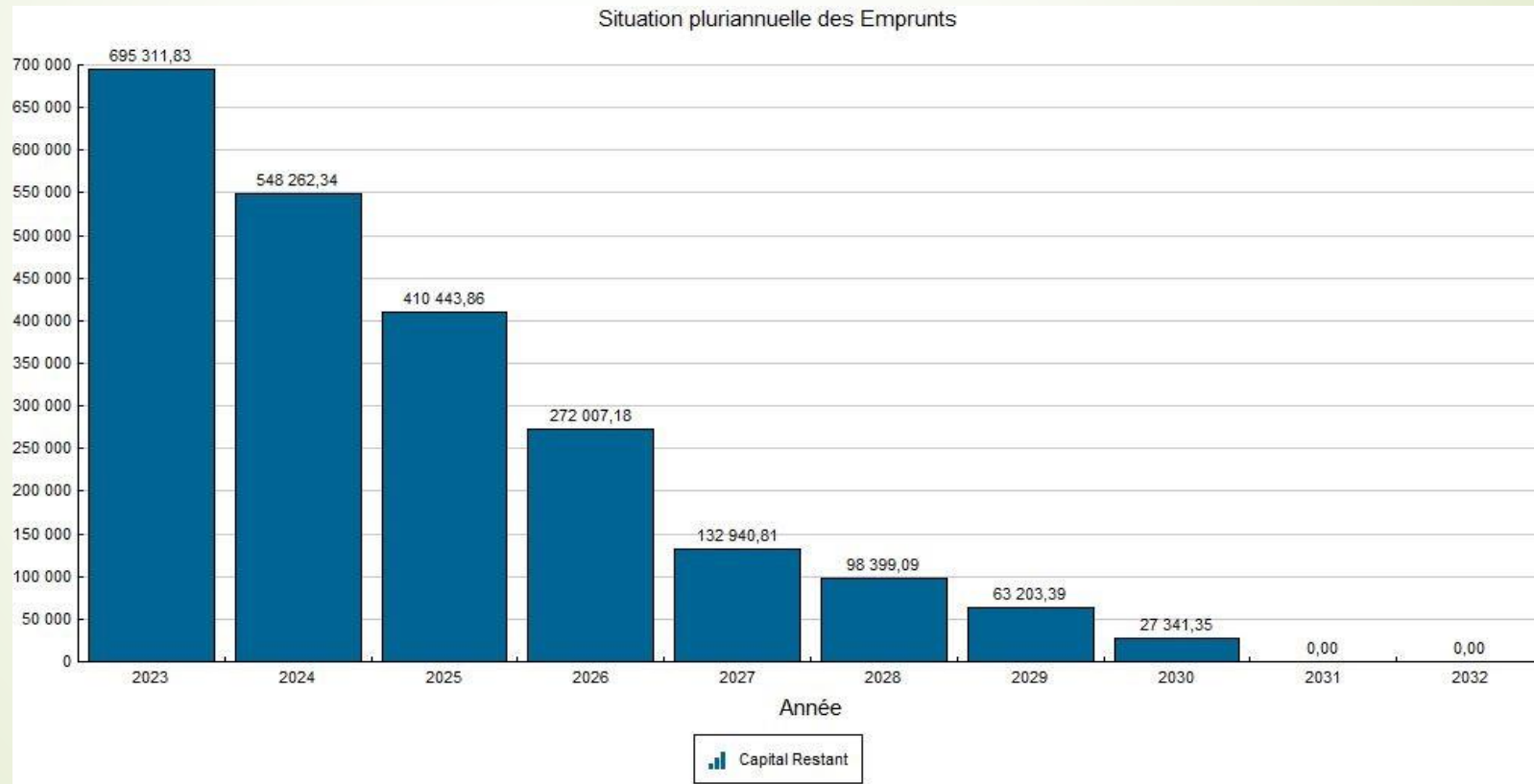
2 - Situation financière de la commune

Encours de la dette s'élève à 548 262,34€ au 31 décembre 2023.

Dette	CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	Pré CA 2023 en €
Capital restant dû 1 ^{er} janvier de l'année	1 415 112,33	1 273 103,49	1 130 150,14	986 221,76	841 286,60	695 311,83
Remboursement du capital de la dette (annuités)	180 694,46	177 157,25	174 000,11	170 647,67	167 352,09	147 049,49
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	1 234 417,87	1 095 946,24	956 150,03	841 286,60	695 312,03	548 262,34
Taux endettement (encours dette/recettes réelles de fonct.)	24,60%	19,70%	19,70%	18,68%	12,00%	10,00%
Dette par habitant (INSEE 2022 : 6 004 hab.)	217,02	192,67	168,10	147,00	116,00	91,32
La moyenne nationale de la strate est de 801 € (Chiffres: https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2021)						

2 - Situation financière de la commune

Extinction de la dette



2 - Situation financière de la commune

Il convient de souligner la **situation favorable** des **indicateurs de l'équilibre bilanciel** (**²fonds de roulement (FdR)**, **³besoin en fonds de roulement (BFR)** et **⁴trésorerie**) au **31/12/2023** :

- un fonds de roulement en croissance;
- un besoin en fonds de roulement négatif depuis 2020, ce qui signifie une absence de besoin de trésorerie pour financer le décalage entre les dépenses et les recettes (couverture des charges obligatoires par les produits);
- une trésorerie stable qui demeure à un niveau élevé ;

La situation de la commune de Roquefort-la Bédoule demeure saine. La commune ayant maîtrisé ses charges tout en préservant ses recettes grâce à une gestion financière rigoureuse.

²Fonds de roulement : l'excédent des ressources stables. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

³Besoin en fonds de roulement : correspond au décalage entre les décaissements et les encaissements.

⁴Trésorerie : recettes immédiatement mobilisables.



ANALYSE ANALYTIQUE

Coût des actions et des
activités du service au public
à Roquefort-La Bédoule



PÉRISCOLAIRE/EXTRA-SCOLAIRE



5 481

Enfants accueillis pendant les vacances

475

Enfants participants au séjour d'été

491

Adolescents accueillis au Carrefour jeunes pendant les vacances

22 491

Enfants accueillis à la garderie tout au long de l'année (matin et soir)

63 animateurs saisonniers

10 animateurs permanents

- Route des œufs
- Carnaval
- Fête du sport
- Forum des associations
- Semaine Olympique et paralympique
- Intervention hand dans les écoles
- Fermeture tardive de la garderie su soir

CULTURE – SPORT- JEUNESSE

PÉRISCOLAIRE



Fonctionnement

90 797€

Dépenses les plus
impactantes :
Énergie, animations/séjours
transport, fournitures

531 476€

De Charges de personnel

296 515€

De Recettes
Régie : 151 441,00€
Participation CAF : 145 074,00€

Investissement

14 992€

De Dépenses (mobilier,
réfection cuisine et régie,
matériel)

ACTIVITÉS CULTURELLES



Fonctionnement

20 284€

De Dépenses

CENTRE ANDRE MALRAUX

Fonctionnement

46 492€

Les dépenses les plus impactantes
Énergie, combustible,
maintenance bâtiment

9 240€

De Recettes/Régie
location salle

- Journée de la science
- Tournée du rire
- Résidence d'artistes
- Spectacle de Noël
- Musicatreize
- Programmation culturelle
- Partenariat Provence en scène

CULTURE – SPORT- JEUNESSE

BIBLIOTHÈQUE



Fonctionnement

686

Adhérents

8 000

Ouvrages

6 281€

De Dépenses

- Nuit de la lecture
- Conférences
- Fête de la nature
- Nuit des étoiles
- Informatisation

FESTIVITÉS



Fonctionnement

20 559€

De Dépenses

- Fête de la Musique
- Ronde des vins et de la gastronomie
- Gouters de Noël des enfants (écoles)
- Spectacle de Noël
- Feu d'artifice
- Semaine de Noël

SPORT



Fonctionnement

63 979€

De Dépenses d'énergie
(complexe
sportif/Stade)

Investissement

115 235€

De dépenses

Pose LED Gymnase
Pose LED Courts tennis,
Changement grillage zone
épandage,
Changement grillage
courts tennis

Les utilisateurs

AIL, Badminton, Basket club,
Energie club, Volley club,
Massaliotes profutsal,
Amicale SP, école
maternelle, école primaire,
CML, collège les Gorguettes

- Fête du sport
- Remise de médailles aux petits champions
- Semaine olympique et paralympique
- Séjour d'été
- Stage sportif
- Intervention Hand dans les écoles

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Fonctionnement

15 550€

De Dépenses

34 CULTURE – SPORT- JEUNESSE

ASSOCIATIONS



Fonctionnement

110 575€

89
associations

12 180€

3 Enseignements privés
(Cassis, Carnoux,
Aubagne)

58 élèves
210€ par enfant

SCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE



213 élèves

8 classes
8 enseignants
8 ATSEM

ECOLE ELEMENTAIRE

342 élèves

13 classes
13 enseignants
4 agents
d'entretien

- Animation sportive
- Démarche anti-gaspi alimentaire accompagnée par les seniors bénévoles
- Création d'un composteur
- Mise en place d'une traversée sécurisée de passage piéton

SCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE

Fonctionnement

40 300,00€

Dépenses les plus impactantes

13k€ énergie
10k€ fournitures scolaires
2 100€ maintenance bâtiment
9 600 € animations/sorties
3 300€ transports

253 601,00€

De charges de personnel

Investissement

11 549,00€

Dépenses imprévues

Changement lave vaisselle et
groupe extérieur climatisation

ECOLE ELEMENTAIRE

Fonctionnement

143 701,00€

Dépenses les plus impactantes

58k€ énergie
20 k€ fournitures scolaires
43k€ maintenance bâtiment
9 000€ animations/sorties
Transport 11 800€

21 725,00€

De charges de personnel
4 agents en entretien
(23% temps de travail)



SCOLAIRE



RESTAURATION SCOLAIRE

Fonctionnement

181 296€
Contrat SODEXO

26 725,00€
De dépenses de personnel
3 agents au service (30%
du temps de travail)

23 117
Repas servis
Ecole
maternelle

34 779
Repas servis
Ecole
élémentaire

9 173
Repas servis au
CML

7 545
Repas servis au
Multi-accueil

3 991
Repas servis
Aux personnels

=

78 605
Repas servis en
2023



MULTI-ACCUEIL

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

38 berceaux

10 bébés
14 moyens
14 grands

1 directrice
1 éducatrice JE
6 auxiliaires de puériculture
4 assistantes accueil PE
2 agents d'entretien
1 agent de restauration

ATELIERS 2023

- Découvrir son corps et développer l'imaginaire corporel de l'enfant
- Susciter le plaisir, l'imaginaire, la créativité et l'engagement de l'enfant
- Développer la psychomotricité par l'exploration du mouvement et de l'espace
- Générer des interactions entre les enfants et l'intervenante entre les enfants eux-mêmes et entre les enfants et leur environnement
- Jouer avec la récupération autour du carton, papier, plastique



MULTI-ACCUEIL

COÛT DE LA STRUCTURE

Fonctionnement

46 132,00€

Dépenses les plus impactantes
Couches, jeux, maintenance
bâtiment, honoraires PMI

473 926 €

De charges de
personnel

Fonctionnement

435 783,00€

De recettes
CAF : 275 618,00 €
Régie : 160 165,00 €

ENVIRONNEMENT

Les Jardins Partagés : Lancement le 2 décembre 2023



INVESTISSEMENT

21 381,00€

D'aménagement des
jardins

16 lots créés.

3 600,00€

Installation de canisites,
poteaux poubelles &
distributeur sacs

Villes & villages fleuris

FONCTIONNEMENT

516,00€

Maintien de la 2^{ème} fleur
(Impression de la brochure)

POLICE MUNICIPALE

Coût de la structure

FONCTIONNEMENT

35 100€

Dépenses les plus impactantes :
Vêtements de travail, véhicules
en fourrière, maintenance des
caméras, des logiciels, des
véhicules,
Formation professionnelle

264 442€

Charges de personnel
5 agents

11 800€

De recettes au titre de la régie
(marché des forains, ODP,
géo-verbalisation)

INVESTISSEMENT

69 000€

Acquisition :
deux motos et leur équipement
réalisation du local à motos et matériels
panneaux de voirie
Radars pédagogiques
Déploiement de la vidéosurveillance

22 caméras en 2020
47 caméras en 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Fonctionnement

51 000,00€
De dépenses

Animations et aides	Bénéficiaires
Après-midis récréatives	80
Fête de l'été (repas)	87
Repas de Noël	320
Colis de Noël	323
Aide au chauffage	65
Téléassistance	54
Aide financière	10

2 - Situation financière de la commune

► Les principaux investissements de l'exercice

SECTEUR	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT en €
Bâtiments communaux	Audit énergétique	36 366,00
Bureau de poste	Honoraires architectes, diagnostic amiante, études de sol	26 561,00
Ecole élémentaire	Diagnostic topographique	2 343,00
Locaux CCFF, Avenir Cycliste Bédoulen	Diagnostic amiante	3 990,00
Environnement	Création des jardins partagés	21 381,00
Cimetière	Construction nouveaux caveaux (8)	23 264,00
Cimetière	Reprise concessions (15) et mise à l'ossuaire	18 132,00
Espaces verts	Installation programmeurs gestion eau	17 881,00
Tennis	Changement grillage courts	15 108,00
Ecole élémentaire	Acquisition tables & chaises	2 640,00

2 - Situation financière de la commune

➤ Les principaux investissements de l'exercice (suite)

SECTEUR	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT EN €
Complexe sportif	Changement grillage zone épandage	15 142,00
Stade	Changement chaudière	6 969,00
Police Municipale	Réalisation hangar motos	2 745,00
Centre de Loisirs	Réfection salle de vie	10 360,00
Dojo	Installation d'un rail de convoyage	12 780,00
Ecole de danse	Réfection toiture	30 274,00
Ecole maternelle	Remplacement groupe extérieur de climatisation	5 494,00
Hall accueil sportif	Réfection revêtement extérieur	9 978,00
Voirie	Acquisition panneaux de signalisation	18 212,00
Voirie	Travaux éclairage parking Les Pins	17 610,00
Voirie	Démolition socle et pose poteau incendie	5 100,00

2 - Situation financière de la commune

► Les principaux investissements de l'exercice (suite)

SECTEUR	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT EN €
Aire de jeux	Installations 2 canisites, poteaux poubelle et distributeurs sachets	3 635,00
Voirie	Installation coffret forains	9 212,00
Voirie	Acquisition PDI et travaux VRD	13 776,00
Police municipale	Acquisition motos	19 198,00
Services techniques	Acquisition véhicule	21 000,00
Services techniques	Rachat minibus	23 990,00
Police municipale	Acquisition radars pédagogiques	10 499,00
Services techniques	Acquisition tables, bancs et barnums festivit��s	8 401,00
Divers services	Renouvellement mat��riel informatique	10 967,00
Cr��che	Acquisition autolaveuse	2 970,00
Ecole maternelle	Acquisition lave-vaisselle	5 785,00

2 - Situation financière de la commune

➤ Les principaux investissements de l'exercice (suite)

SECTEUR	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT EN €
Gymnase	Acquisition matériel gym	3 211,00
Gymnase	Réfection piste d'évolution enroulable	4 982,00
Police municipale	Déploiement vidéoprotection	13 281,00
Services techniques	Acquisition matériel technique	5 915,00
Bâtiments communaux	Aménagement locaux 4 chemins	124 556,00
Ecole élémentaire	Études de faisabilité et pré programme construction SOLEAM	91 438,00
Espaces verts	Mur clôture parking Les Amandiers	17 682,00
Gymnase	Modernisation luminaires	23 918,00
Tennis	Modernisation luminaires	23 147,00
Autres	Concessions de logiciels, échéances d'emprunts, reversement attribution compensation, remplacement chauffe-eau, acquisition matériel informatique, acquisition petits matériels ...	363 069,00
	TOTAL	1 102 962,00

2 - Situation financière de la commune

► Subventions versées sur l'exercice

Secteur	Nature de l'Investissement	Montant de la réalisation en €	Montant en €
Aire de jeux	Aménagement aire familiale de loisirs	53 000,00	30 869,00
Aire de jeux	Aménagement parcours Pumptrack	79 992,00	46 662,00
Espaces verts	Création parking végétalisé avec déplacement & aménagement enclos mulet	110 000,00	58 519,00
Ecole de danse	Réfection toiture	30 274,00	17 660,00
Espaces verts	Création jardins partagés	21 381,00	12 472,00
Complexe sportif	Participation installation sportive collèges		1 811,00
Stade	Rénovation et mise aux normes	600 000,00	200 000,00
Bâtiments communaux	Audit énergétique	36 366,00	15 950,00
Gymnase	Remplacement éclairage par LED	23 918,00	15 718,00
Crèche	Subvention de fonctionnement		8 360,00
	TOTAL	954 931,00€	408 021,00€

3 – Orientations financières 2024

► Loi de finances : Les mesures en faveur des collectivités

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. la hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes.

Le Fonds Vert : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Des mesures ciblées pour les départements sont prévues, comme l'abondement de près de 53 millions d'euros du fonds de sauvegarde.

Un **nouveau régime zoné** d'exonérations fiscales et sociales "**France ruralités revitalisation**" (FRR) est institué.

Les redevances des agences de l'eau sont réformées. Il s'agit de rééquilibrer la charge fiscale entre les différentes catégories d'usager de l'eau en renforçant les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur.

Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Plusieurs amendements sont venus compléter ce volet : création d'une dotation en faveur des communes nouvelles, **instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants**, aides exceptionnelles de 100 millions pour Mayotte et de **80 millions pour les collectivités du Pas-de-Calais et de Bretagne...**

En ce qui concerne la fiscalité locale, la loi instaure une compensation financière au profit des collectivités suite à la modification de zonage de la taxe sur les logements vacants. Elle prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2024, un **prélèvement sur les recettes de l'État visant à compenser les pertes des recettes liées à la taxe d'habitation sur les logements vacants**.

3 – Orientations financières 2024

► Loi de finances : Les dispositifs en matière d'énergie

La loi met en œuvre la **sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique** en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales.

En vigueur depuis 2022, le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu.

Pour les particuliers clients résidentiels, le gouvernement prévoit le **maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10%**. Les ménages résidant dans des structures collectives (HLM, copropriétés...) pourront bénéficier de l'aide complémentaire des boucliers gaz et électricité collectifs.

Le texte permet également au gouvernement de mettre en œuvre le bouclier tarifaire pour l'électricité pour **les micro-entreprises ou petites collectivités** éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ainsi que de prolonger le dispositif **d'amortisseur électricité**.

Pour financer en partie ces mesures, la **taxe sur les profits exceptionnels des producteurs d'électricité** est prolongée d'un an mais modifiée. Le prélèvement de l'État est limité à 50% de la rente des énergéticiens, contre 90% en 2023.

3 - Orientations financières 2024

Le défi des collectivités locales dans un contexte géopolitique complexifié.

Dans un contexte incertain qui ne fait qu'accentuer les difficultés financières des collectivités locales, elles doivent, plus que jamais, répondre à un triple défi :

- renforcer le lien social avec leurs administrés, dont les attentes sont de plus en plus fortes,
- s'adapter et répondre aux nouvelles exigences de la société (transition énergétique, développement du numérique...)
- assurer une bonne gestion des finances locales pour un objectif final : la mise en œuvre de politiques publiques toujours plus efficaces, au service des citoyens.

C'est la raison pour laquelle, la commune de Roquefort-La Bédoule continuera de contenir la maîtrise des coûts de fonctionnement pour :

- Garantir un niveau d'exigence du service public,
- Faire des choix de dépenses pragmatiques afin de pallier les charges des postes incompressibles,
- Conserver la maîtrise des charges de personnel,

3 – Orientations financières 2024

Priorités de la municipalité

Par ailleurs, afin d'assurer l'équilibre de son budget et de conserver une situation financière durablement saine, la collectivité s'emploie, toujours et encore, à trouver des leviers d'optimisation des recettes d'investissement afin de :

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments les plus énergivores avec le soutien des crédits de l'Etat dédiés à la rénovation thermique,
- Mobiliser les fonds structurels Européens, les aides de la Région, du Département et de la Métropole, de l'ADEME, de la préfecture et du Ministère de l'Education, afin de poursuivre le programme d'investissement de la collectivité,
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement économique de la commune (attractivité commerciale, redynamisation culturelle et sportive, valorisation du patrimoine historique),
- Recourir au levier de l'emprunt afin de financer le projet relatif à la construction de l'école élémentaire.

De plus, la collectivité n'a pas pour intention d'augmenter les taux de la fiscalité locale dont ces derniers resteront identiques :

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **29,72%**
- la taxe foncière sur les propriétés bâties : **32,11% (taux communal : 17,06%/taux départemental : 15,05%)**
- La taxe d'habitation sur les propriétés secondaires et locaux vacants : **15,32%**

3 – Orientations financières 2024

Recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement

La construction du budget prévisionnel s'appuiera sur les résultats définitifs de l'exercice 2023.

Recettes	Pré-CA 2023	Budget Primitif Prévisionnel 2024	Variation BPP/pré-CA 2024/2023 en %
Chapitre 013 : Atténuations de charges	68 818,51€	70 000,00€	1,72
Chapitre 70 : Produits des services	350 695,24€	350 000,00€	-0,20
Chapitre 73 : impôts et taxes	4 031 447,89€	4 000 000,00€	-0,78
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 310 351,95€	1 300 000,00€	-0,79
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	103 923,72€	100 000,00€	-3,78
Chapitre 77 : Produits exceptionnels		1 000,00€	100
TOTAL	5 865 237,31€	5 821 000,00€	-0,76

3 – Orientations financières 2024

- **Atténuation de charges** : ce chapitre est consacré, exclusivement, à l'indemnisation de la gestion de l'absentéisme et fluctue chaque année.
- **Produits des services** : en mouvement, ces recettes sont pour la plupart en lien avec les régies (multi-accueil, périscolaire et extra-scolaire, police municipale, concessions cimetière). Ce produit poursuit une progression sachant que les services aux jeunes enfants et à la jeunesse sont très plébiscités par les administrés.
- **Impôts et taxes** : l'application du coefficient correcteur permet à la collectivité de bénéficier d'une majoration en réponse à la suppression définitive de la taxe d'habitation au titre de la résidence principale. Par ailleurs, la taxe additionnelle aux droits de mutation varie selon les ventes des biens immobiliers et l'attribution de compensation, le fonds de péréquation, taxe sur l'électricité (SMED), taxe forfaitaire sur terrain devenu constructible, taxe de séjour, quant à eux, pourront, au mieux, se maintenir.
- **Dotations et participations** : les variables d'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement, prévues à la loi de Finances 2024, laissent présager une majoration de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), voire de la Dotation Nationale de Péréquation. La participation financière versée par la CAF, est susceptible de se maintenir.
- **Autres produits de gestion courante** : les remboursements des fluides par SODEXO, la convention de gestion de l'éclairage public, la gestion des sinistres et des jugements rendus dans le cadre des contentieux en urbanisme, sont variables.
- **Produits exceptionnels** : constitué de recettes exceptionnelles au titre des pénalités en matière d'infraction d'urbanisme ou routière, de levée de prescription quadriennale de créances.

3 – Orientations financières 2024

Dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement

Maîtrise et prudence seront de rigueur. La collectivité devra faire face à la gestion d'une inflation toujours omniprésente dont les postes incompressibles sont en première ligne (l'énergie, le carburant, le combustible, l'entretien des bâtiments, la maintenance des réseaux (électriques, informatique et des véhicules), la téléphonie, les contrats de prestation de services, les taxes et impôts, les charges de personnel, les charges financières & exceptionnelles).

Dépenses	Pré-CA 2023	Budget Primitif Prévisionnel 2024	Variation BPP/pré CA 2024/2023 en %
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 607 660,13€	1 686 000,00€	4,88
Chapitre 012 : Charges de personnel	3 390 024,60€	3 473 511,00€	2,47
Chapitre 014 : Atténuation de produits	157 457,11€	244 100,00€	55,03
Chapitre 65 : Autres charges courantes	407 927,36€	350 000,00€	-14,20
Chapitre 66 : Charges financières	18 193,09€	51 389,00€	182,47
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	18 000,00€	16 000,00€	-11,12
TOTAL	5 581 262,29€	5 821 000,00€	4,30

3 – Orientations financières 2024

- **Les charges à caractère générale** : ce budget prévisionnel est susceptible d'évoluer en raison de nouvelles contraintes budgétaires : +10% sur la consommation d'énergie, facturation des dépôts de déchets vert & autres en déchetterie (camion 100€/VL 50€), la maintenance (+15,14%/alarmes, copieurs, extincteurs (compétence commune 106 bornes), installations électriques, les portails, les logiciels, ascenseur, vidéosurveillance), la restauration scolaire (+35,00%),
- **Les charges de personnel** : Une tendance à la hausse prévisionnelle pour les charges de personnel en raison des mesures gouvernementales 2024 qui se traduit par une revalorisation de 5 points d'indice, l'augmentation d'un point de la part patronale de la cotisation CNRACL (en attente de décision), une revalorisation annuelle du SMIC de 1,13%, l'application d'une prime de pouvoir d'achat et l'organisation des élections européennes.
- **Atténuation de produits** : Le chapitre subira une augmentation afin de pallier la prévision de carences financières au titre de la loi SRU, au reversement de l'impôt sur la taxe de séjour (10%) et au Fonds de Péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC).
- **Autres charges courantes** : son niveau de dépense sera contenu. Majoritairement composées par les dépenses des indemnités des élus et des subventions aux associations.
- **Les charges financières** : consacrées exclusivement aux intérêts de l'emprunt, ce chapitre subira une augmentation en raison de la souscription du prêt relatif à la construction de l'école élémentaire dont le paiement de la première échéance intervient au mois d'août.
- **Charges exceptionnelles** : resteront approvisionnées afin de faire face à une annulation d'un titre, pour des recettes perçues à tort, par l'émission d'un mandat.

3 – Orientations financières 2024

Investissement : Poursuite des projets de construction, d'agencement et d'aménagement

Projets	Montant TTC	Subvention HT
Projet de construction de l'école élémentaire (choix du MOE, approbation des études avant-projet sommaire)	850 000,00€	400 000,00€
Etudes des locaux de La Poste	40 000,00€	
Réhabilitation du stade (revêtement, relamping, 3 bancs arbitres)	625 000,00€	200 000,00€
Opération façade	15 000,00€	10 000,00€
Construction de caveaux	40 000,00€	15 000,00€
Déploiement de la vidéoprotection	47 000,00€	17 000,00€
Etudes préalables à la réfection de la cour de l'Ecole Maternelle	26 000,00€	
Remplacement des extincteurs et poteaux incendie	53 000,00€	

3 – Orientations financières 2024

Projets	Montant TTC	Subvention HT
Modernisation de l'éclairage public	125 000,00€	
Remplacement projecteur, acquisition tables, grilles d'exposition, matériel sono/Centre A.MALRAUX	10 000,00€	
Acquisition 2 défibrillateurs, matériel de sport	11 000,00€	
Installation d'une rampe-handi extérieure/HAS	1 000,00€	
Installation garde-corps jeux enfants/Complexe	4 000,00€	
Réfection sol Dojo	1 000,00€	
Acquisition lave-vaisselle, lave-linge, barrières d'extérieur, installation d'un adoucisseur d'eau,	16 000,00	
Remplacement de trois tableaux blancs interactifs/Ecole élémentaire	7 000,00€	
Valorisation du patrimoine forestier	41 000,00€	27 000€ (cofinancement Départ./Région/Etat)

3 – Orientations financières 2024

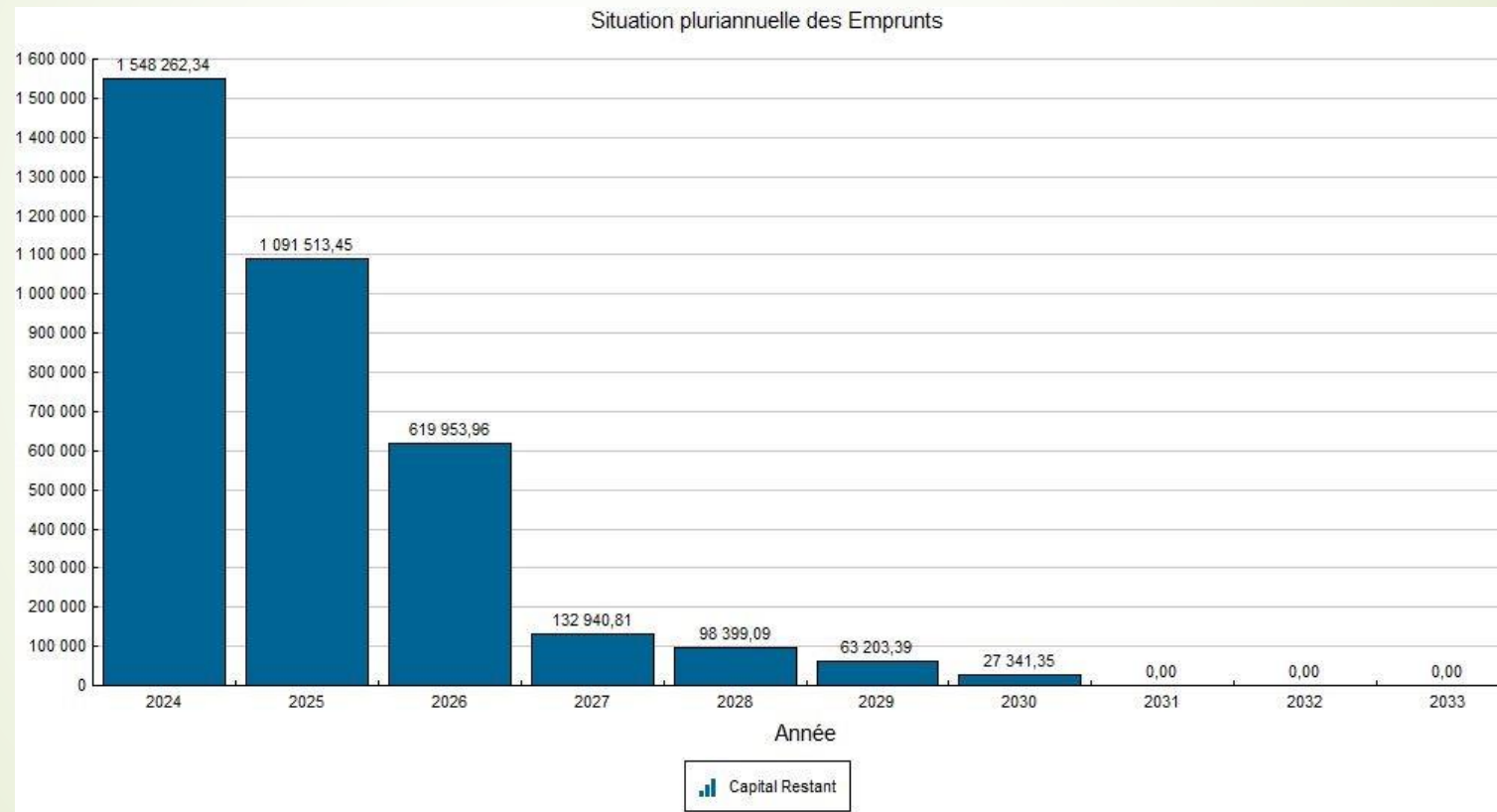
Projets	Montant TTC	Subvention HT
Réfection sol salle de motricité, bureaux/Ecole maternelle	10 000,00€	
Acquisition bâtiments modulaires/CCFF	15 000,00€	6 250,00
Installation de bornes de recharge électrique/Parking les Amandiers	50 000,00€	20 800,00€
Acquisition tables, bancs, mange-debout/Festivités	10 000,00€	
TOTAL	1 997 000,00€	696 050,00€

Emprunts 2024

Nature de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Prêteur	Taux	Nature du taux	Capital restant dû au 01/01/2023	1 ^{ère} échéance	Dernière échéance de l'emprunt
Aire d'athlétisme/ Etudes crèche	480 000,00€	Crédit Agricole	1,88	Fixe	232 762,50€	15/10/2015	15/07/2030
Travaux extension école maternelle	1 000 000,00€	Crédit Agricole	4,42	Fixe	199 999,84€	30/03/2012	30/12/2026
Etudes pour travaux de réhabilitation de l'école élémentaire	385 000,00€	Caisse française financement local	0,80	Fixe	115 500,00€	01/03/2017	01/12/2026
Construction de l'école élémentaire	1 000 000,00€	Caisse d'Epargne	4,45	Fixe	1 000 000,00€	01/08/2024	01/08/2026

3 – Orientations financières 2024

Extinction de la dette



CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2024

- **31 décembre 2023** : Clôture de l'exercice budgétaire 2021 pour fixation des restes à réaliser.
- **26 janvier 2024** : Date limite de transmission, au représentant de l'État, des délibérations afférentes aux décisions modificatives applicables aux budgets de l'année N.
- **31 janvier 2024** : Date limite des opérations comptables opérées par le comptable au titre de l'exercice comptable de l'année N.
- **15 avril 2024** : Date limite de vote du budget primitif après organisation du débat d'orientations budgétaires et de vote des taux d'imposition.
- **30 avril 2024** : Date limite de réception du budget primitif de l'année N par le représentant de l'État et des états 1259.
- **1^{er} juin 2024** : Date limite de transmission par le comptable, à la collectivité, des comptes de gestion de l'année N-1.
- **30 juin 2024** : Date limite de vote des comptes administratifs de l'année N-1
- **15 juillet 2024** : Date limite de transmission au représentant de l'État des comptes administratifs de l'année N-1
- **1^{er} octobre 2024** : Date limite de vote de certaines délibérations portant abattement, exonération, majoration ou suppression de décisions afférentes en matière de fiscalité locale pour une application à compter de l'année suivante (art. 1639 A bis du code général des impôts).
- **15 octobre 2024** : fin de gestion des engagements.
- **15 décembre 2024** : fin de gestion des mandatements.
- **31 décembre 2024** : Date limite de vote des décisions modificatives applicables au budget de l'année.